



ASSOCIATION SPORTIVE SAINT PAULETOISE

Siège: Café CHARRET

30130 SAINT PAULET DE CAISSON

☎: 04.66.39.17.24

Affiliation 521674. Agrément Jeunesse et Sport 30-S-240/82 du 06/04/1981

Vide Grenier de l'ASSP

Madame, Monsieur,

Organisé par l'Association Sportive Saint Paulétoise le traditionnel marché aux puces est reprogrammé le :

SAMEDI 2 JUIN 2018

Règlement :

- Le marché aux puces, ou vide-grenier, est destiné aux non-professionnels. **La vente d'articles neufs, défectueux, de contrefaçons, de produits alimentaires, d'animaux vivants et d'armes est strictement interdite. La vente de muguet est également proscrite.**

- **Les objets qui resteront invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur la chaussée à la fin de la journée.** Vous vous engagez donc à ramener les invendus chez vous, ou le cas échéant, à les mettre vous-même en décharge, strictement dans les containers autorisés (déchets sélectifs). Tout contrevenant sera refusé pour un prochain marché.

- Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits inflammables, etc.). Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

- Les emplacements seront attribués **à partir de 6 heures du matin, au fur et à mesure des arrivées, jusqu'à 8 heures. Le point d'accueil, « Pharmacie » ou « Fontaine du village », par lequel vous devez obligatoirement valider votre arrivée, vous sera envoyé par message quelques jours avant le vide grenier.** Pour une meilleure organisation, il sera attribué des emplacements de 5 et 10 mètres uniquement. **Les véhicules doivent être enlevés après avoir déballé.**

- Les personnes non inscrites avant la date limite d'inscription du Vendredi 11 Mai se verront attribuer un emplacement en fonction de la disponibilité.

- Il vous est impossible de réserver des places groupées par affinité et de choisir les emplacements.

- Seules les inscriptions avec le règlement, **par chèque**, et l'attestation dûment complétée seront prises en considération.

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous prions de croire à nos sincères salutations.

Le Président de l'ASSP

LE PAIEMENT DE LA PLACE VAUT ACCEPTATION DE CE REGLEMENT DOCUMENTS A RENSEIGNER ET A JOINDRE OBLIGATOIREMENT POUR L'INSCRIPTION

Bulletin d'inscription pour l'ASSP

DATE LIMITE D'INSCRIPTION LE JEUDI 31 MAI 2018

A déposer à l'accueil de la Mairie de Saint Paulet de Caisson

OU

A renvoyer à Mme BOUGEAREL Régine

295 Rue Major Soler – L'Elysée 1

30130 PONT-SAINT-ESPRIT Tél: 04.66.82.23.90

NOM et PRENOM de l'exposant :

Nom et Prénom si différent sur le chèque de paiement :

Adresse :

.....

Téléphone Mobile (**obligatoire**) :

Téléphone Fixe :

Adresse Mail (**obligatoire**) :

Prix de l'emplacement (cocher la bonne mention) 5 mètres = 10€ 10 mètres = 20€

Règlement par chèque à l'ordre de « ASSP »

Seules les inscriptions avec règlement seront prises en considération.

Les personnes s'inscrivant le jour même paieront 15 € les 5 mètres.

ATTENTION LES PLACES SONT LIMITEES

Attestation d'inscription au vide grenier pour à la mairie de Saint Paulet de Caisson

PERSONNE PHYSIQUE

VIDE GRENIER SE DEROULANT A SAINT PAULET DE CAISSON (GARD) LE 13 MAI 2018

Je soussigné(e)

Nom..... Prénom..... Né(e) le

Département..... Ville.....

Demeurant

.....

Titulaire de la carte d'identité n°

Délivrée le Préfecture du

Numéro du véhicule Marque.....

Déclare sur l'honneur ne pas être commerçant, ne vendre que des objets personnels usagés (article L310-2 du code du commerce), ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (articles R321-9) du code pénal.

Fait à..... le

Signature